

FASTIME® La référence anti-mildiou

► Des points forts...

- Toutes les qualités du diméthomorphe : la référence CAA

- Le triple mode d'action

- 1200 gr de folpel par Ha

- Cadence : jusqu'à 14 jours



- À l'abri de la pluie dès séchage de la bouillie



- Une formulation WG de grande qualité



- Import tolerance dans les principaux pays importateurs de vins

Fastime®

LA référence
anti-mildiou, connue
et reconnue
depuis plus de 10 ans



DMM
DIMETHOMORPHE

► ... des avantages pour vous !

Robuste
Feuilles & grappes
Jusqu'à 14 jours de protection

- Un produit robuste pour une protection de longue durée des grappes et feuilles
- Indépendance vis-à-vis des conditions climatiques
- Pratique
- Dosage et manipulation faciles

► **4 kg = 2 ha**



FICHE D'IDENTITÉ

- **Fastime®** : marque déposée BASF.
- **Autorisation de vente N°** : 9900398.
- **Composition** : 11,3 % de diméthomorphe, 60 % de folpel.
- **Formulation** : granulés dispersables.
- **Conditionnement** : bidon de 4 kg.
- **Usage et dose autorisés en vigne :**
mildiou : 2 kg/ha.

■ **Classement toxicologique** : Xn : Nocif.

N : Dangereux pour l'environnement. R20 : Nocif par inhalation. R40 : Effets cancérogènes suspectés, preuves insuffisantes. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

■ **Délai d'emploi avant récolte** :

Raisin de cuve : 28 j. - **Raisin de table** : 70 j.

■ **Limite maximale de résidus** :

Diméthomorphe : Raisin : 3 mg/kg ; **Folpel : Raisin de cuve** : 5 mg/kg ; **Raisin de table** : 0,02 mg/kg.

■ **Zone non traitée** : Respecter une zone non traitée minimale de 5 m (cf arrêté du 12/09/06).

■ **Délai de rentrée** : 48 heures.

■ **Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie** :

port de gants et de vêtements de protection obligatoire - gants en nitrile ou néoprène (EN 374), lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4.

Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.
® Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 N° Azur 0 810 02 30 33 <small>PRE APPEL LOCAL</small> ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	 Signalez-nous vos symptômes N° Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 N° Azur 0 810 12 18 85 <small>PRE APPEL LOCAL</small> ou www.adivalor.fr



Anti-mildiou

www.invinoveritas-bASF.com

 **BASF**

The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI